

	Demande d'évaluation environnementale pour un projet
	Article R122-2 du code de l'environnement

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
06-01-2025		000615/A P

1. Identification du service dépositaire		
Service		
Direction départementale des territoires de Saone et Loire		
Département		
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)		
sandrine.pillot@saone-t-loire.g	BOULEVARD HENRI DUNANT	71000
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande		
PILLOT	Sandrine	Responsable pole ADS CHALON SUR SAONE
Coordonnées de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande		
07 88 50 60 46	sandrine.pillot@saone-et-loire.gouv.fr	
Autorisation portant la demande		
Autorisation environnementale		
2. Identification du projet		
Nature de l'objet de la demande		
☒ Nouveau projet, activité, installation ouvrage ou travaux ☐ Extension ou modification substantielle		
2.2 Ce projet a-t-il fait l'objet d'une décision de soumission après examen au cas par cas ou avis conforme ?		
☐ Oui ☒ Non		
2.3 Adresse du projet		
La Motte-Saint-Je 71160		71-Saone-et-Loire

2.4 Références cadastrales (pour un projet terrestre)			
<i>Commune d'implantation, Code postal, N° de parcelle et Superficie de la parcelle</i>			
LA MOTTE SAINT JEAN,71160,B40,43340 LA MOTTE SAINT JEAN,71160,B50,23190 LA MOTTE SAINT JEAN,71160,B48,24600 LA MOTTE SAINT JEAN,71160,B42,23085 LA MOTTE SAINT JEAN,71160,B36,25460 LA MOTTE SAINT JAN,71160,B49,23495 LA MOTTE SAINT JEAN,71160,B41,33400 LA MOTTE SAINT JEAN,71160,B35,51000 LA MOTTE SAINT JEAN,71160,B34,18070			
2. Références géographiques -pour un projet maritime, fluvial, ferroviaire, de voirie ou routier)			
<i>Situation</i>	<i>Domaine public concerné s'il y a lieu</i>	<i>Consistance du domaine public concerné (nature des biens)</i>	<i>Superficie de l'emprise</i>
Autorisations embarquées / demandées :			
Précisez la ou les catégorie(s) de la nomenclature relative à évaluation environnementale (annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement) dans laquelle ou lesquelles l'installation doit être rangée			
<i>N° de catégorie, N° et intitulé de sous catégorie</i>			
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A			